

VU la délibération n° 25 du Conseil Municipal du 16 juillet 2020, modifiée par délibérations n° 76 du 1^{er} octobre 2020 et n° 10 du 22 février 2021, portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire, pour la durée du mandat, en application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU les articles L2123-1 et R2123-1 1° du Code de la Commande Publique,

CONSIDERANT le budget de l'exercice en cours,

CONSIDERANT l'arrêté n° 2024-311 du 8 octobre 2024 portant sur la fermeture temporaire du gymnase des Bullieux pour raison de mise en sécurité,

CONSIDERANT que la Ville d'Andrézieux-Bouthéon a lancé une procédure d'urgence, conformément à l'article R2122-1 du Code de la commande publique, relative à la maîtrise d'œuvre pour le renforcement des pieds de poteaux extérieurs du gymnase des Bullieux,

CONSIDERANT la proposition reçue de la société BEI SYSTEM et l'analyse qui en a été faite,

Le Maire de la Ville d'ANDREZIEUX-BOUTHEON,

DECIDE

Article 1 : De procéder à la signature du marché passé selon la procédure adaptée n° MA2430 avec la société BEI SYSTEM, domiciliée à Saint-Just Saint-Rambert (42170) pour un montant de 5 240,00 € HT.

Article 2 : Le marché est conclu pour une période de 2 mois à compter de l'ordre de service.

Article 3 : Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le budget concerné au compte par nature dédiée.

Article 4 : Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur Le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal Administratif territorialement compétent, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérécours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication, notification et transmission en Préfecture.

Article 5 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Loire,
- Madame la Comptable Publique du SGC Loire Sud,
- Monsieur le Directeur Général des Services.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 14 novembre 2024

**Le Maire,
François DRIOL**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20241114-2024-078-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2024

Publication : 15/11/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

